

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE Mohamed Téguia désigné à la tête de la commission de surveillance

Mohamed Téguia a été nommé, hier, en qualité de coordinateur de la Commission nationale de surveillance de l'élection présidentielle. L'ancien ministre de la Justice remplace l'inamovible Saïd Bouchaïr.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le président de la République a désigné Mohamed Téguia à la tête de la Commission nationale de surveillance de l'élection présidentielle, a indiqué hier la présidence de la République dans un communiqué de presse. « Cette commission a pour mission de surveiller le processus électoral dans toutes ses phases. Elle sera composée de représentants de partis politiques agréés et des candidats retenus par le Conseil constitutionnel », précise le communiqué officiel. Les pouvoirs publics ont donc décidé de remettre sur pied cette structure alors qu'elle avait été désactivée lors des élections locales de 2007.

A l'époque, le ministre de l'Intérieur avait évoqué un argument d'ordre financier. « La commission fait l'objet d'un marchandage et ses membres ont demandé dans une réunion récente 80 000 DA par jour », avait expliqué Nourredine Zerhouni quelques semaines avant la tenue du double scrutin.

La suppression de cette commission était en fait liée au « coup de gueule » de Saïd Bouchaïr, surveillant attitré du pouvoir ces dernières années.

Le jour des élections législatives de 2007, ce dernier avait transmis une lettre au chef de l'Etat dans laquelle il l'appelait à « intervenir pour mettre fin aux abus graves accompagnant le processus électoral et qui ont dépassé les limites des cas isolés ».

Saïd Bouchaïr reviendra sur ses déclarations et minimisera les cas de fraude.

Cette fois-ci, la Commission nationale de surveillance de l'élection présidentielle reprend du service avec comme coordinateur Mohamed Téguia.

Né en 1933 à Chlef, Mohamed Téguia a été président de la Cour suprême puis ministre de la Justice d'août 1993 à mars 1995. Il sera limogé puis remplacé par Mohamed Adami suite à la mutinerie de la prison de Serkadji en février 1995. Il poursuivra sa carrière dans la diplomatie en qualité d'ambassadeur d'Algérie en Arabie Saoudite avant d'être mis à la retraite.

T. H.

RÉFORME DU SYSTÈME BUDGÉTAIRE

La mise en œuvre prendra du temps

La réforme du système budgétaire promise reste encore « à l'étude » et sa mise en œuvre opérationnelle est attendue dès 2012, voire prendra du temps. Le recours à l'expertise internationale dont celle du cabinet d'audit français Deloitte n'est pas écarté.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Sous le patronage du ministre des Finances, Karim Djoudi, le cabinet d'audit et de consulting Deloitte Conseil et le bureau Deloitte Algérie ont organisé hier à l'hôtel Sheraton (Club-des-Pins) le premier Forum gestion publique.

L'occasion, à l'aune de l'expertise internationale et nationale et dans le cadre de quatre tables rondes, de débattre de « la performance au rendez-vous de la réforme budgétaire ».

Des experts ont ainsi explicité les efforts accomplis pour améliorer la performance des politiques publiques et moderniser les processus budgétaires tant en France qu'en Algérie. Justement, une réforme du système de gestion budgétaire a été mise en branle dans ce pays. Elle est axée sur la budgétisation de programmes et non de projets, l'atteinte de résultats et des dépenses efficaces et meilleures.

Mais aussi sur l'impulsion d'une démarche et d'indicateurs de performance, la réduction et l'optimisation des

coûts et le renforcement du système de contrôle vers plus de flexibilité et de responsabilisation des gestionnaires.

Une réforme sous-tendue, selon Karim Djoudi, par la volonté d'asseoir une bonne gouvernance, davantage de transparence et de visibilité budgétaire et mieux répondre aux attentes du Parlement et des citoyens.

Or, cette réforme qui implique tant l'adhésion de tous les acteurs concernés, la bonne planification, un système de pilotage efficient, que la modernisation des systèmes d'information, reste encore « à l'étude » selon un conseiller auprès du ministère des Finances.

Voire, la mise en œuvre de cette réforme sera progressive et prendra du temps, devant s'étaler sur plusieurs exercices. Cela même si des actions liminaires sont prévues dès l'été 2009 et que les premières opérations budgétaires sur ce mode doivent « normalement » démarrer dès 2012.

Certes, un projet de loi organique portant loi de finances devrait être soumis à



Le recours à l'expertise étrangère est inéluctable.

terme à l'aval de l'exécutif et le pilotage du processus de réforme budgétaire sera renforcé par la mise en place d'un comité national de la réforme budgétaire.

Néanmoins, les contraintes dont l'insuffisance en matière de planification et d'information, les insuffisances, les non-performances du mode de pilotage, ainsi que la nécessité d'une bonne imprégnation par les acteurs et la bonne applicabilité de la réforme par les

agents publics risquent de brider cet élan.

D'autant, également, qu'il faudra former davantage de ressources humaines et que le recours à l'expertise étrangère s'avère inéluctable, cette réforme ne pouvant être menée uniquement avec l'assistance algérienne.

Justement, le recours à l'expertise du cabinet Deloitte n'est pas exclu, même si l'apport d'autres établissements similaires reste aussi sollicité.

C. B.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Le CNES lance un ultimatum à Harraoubia

Face au retard pris dans la promulgation du régime indemnitaire, le Conseil national des enseignants du supérieur (Cnes) vient de lancer au ministre de l'Enseignement supérieur un ultimatum.

Nawel Imès - Alger (Le Soir) - Réuni en session ordinaire les 3, 4, et 5 février derniers, son conseil national fixe comme date de sa prochaine réunion le mois d'avril pour arrêter une série d'actions afin de presser la tutelle de rattraper le retard accusé en la matière.

Evoquant la mise en place du système LMD, le Cnes estime ne « reconnaître aucune date limite de mise en application du projet de réforme, préconisant, en lieu et place d'une contrainte temporelle, une analyse et un bilan exhaustif des progrès enregistrés et une mise en adéquation suivie des régulations nécessaires et inévitables, pour contrecarrer les défaillances naissantes ». Commentant la décision du

ministère d'instaurer le système de tutorat pour accompagner les étudiants ayant choisi le système LMD, le Cnes demande « l'abrogation du décret fixant modalité du tutorat, ne reflétant en rien les aspirations de l'élite universitaire pour revoir dans la forme et dans le fond les textes devant régir ce nouveau mode de fonctionnement rationnel entre enseignants et étudiants ».

Autre motif d'insatisfaction du Cnes, le fonctionnement des écoles doctorales. A ce sujet, le Conseil national estime qu'« au vu de leur mode de fonctionnement actuel, elles constituent une atteinte à la dignité de l'enseignant-chercheur et au système universitaire algérien et dans certains cas à la souveraineté



Harraoubia face à la grogne des enseignants.

nationale. Le Cnes y reconnaît aussi une nouvelle forme d'hégémonie intellectuelle à peine voilée.

En conséquence, le Conseil national demande

l'abrogation de cette structure parallèle qui remet en cause jusqu'au fondement des structures de formation actuelles ».

N. I.